



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

DU COLLÈGE

ROGER CONTREPAS

ANNÉES 2015 — 2019

Projet d'établissement réalisé, à partir du diagnostic de l'établissement, par :

- Philippe SOUMET, chef d'établissement
- Laurence POULLET, adjointe gestionnaire
- Jean-Michel ROUX, conseiller principal d'éducation
- Sophie GAUTIER, infirmière
- Les personnels enseignants et non enseignants
- Les représentants de parents (la FCPE)
- Les élèves membres du CVC et du conseil d'administration

Présenté et validé en conseil d'administration du 08 juin 2015

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE**

- II. VOLET N°1 : « un parcours de formation pour comprendre, apprendre et se construire »**

- III. VOLET N°2 : « Un parcours culturel pour s'enrichir personnellement et s'appropriier un patrimoine commun »**

- IV. ANNEXE**



I – CONTEXTE

ÉTAT DES LIEUX :

L'état des lieux s'appuie sur le diagnostic de l'établissement réalisé en mars 2015. Il reprend les principaux éléments de celui-ci qui vont permettre de fixer les objectifs généraux de la politique de l'établissement pour les quatre prochaines années.

1) La situation géographique

Le collège Roger Contrepas est situé sur la commune de Marsillargues, village de plus de 6000 habitants qui compte une école maternelle, une école primaire et une école privée scolarisant des élèves de la maternelle au CM2.

Cet établissement, nationalisé en 1976, a emménagé dans les locaux actuels construits en 1998. Il est localisé en zone rurale sur une commune limitrophe au département du Gard. Une extension a été ajoutée en 2002 incluant une petite salle de sport, un atelier et des locaux pour les personnels ATC.

2) Le profil des élèves de l'établissement

A la rentrée 2014, le collège Roger Contrepas a perdu près de la moitié de ses effectifs se retrouvant avec 264 élèves répartis sur 11 divisions. Il accueille une structure ULIS, une section bilingue (anglais/espagnol) et une section européenne (anglais).

Le secteur de recrutement est quasiment circonscrit à la commune de Marsillargues, à savoir l'école Jules Ferry. Les transports scolaires ne concernent plus que les élèves scolarisés en ULIS ou ceux habitant dans les mas aux alentours. Le profil socio-économique des familles présente donc la même hétérogénéité que celle de la commune. Bien que le taux de boursiers du collège soit inférieur au taux académique de 6 points, celui-ci reste élevé, représentant un peu moins d'un tiers des effectifs du collège.

À proximité de la ville de Lunel, le collège est classé ZEP de 1982 à 1990, puis en REP en 1999 et enfin en réseau de réussite scolaire du Bassin de Lunel de 2008 à la rentrée 2015.

3) Les résultats aux examens

Les résultats aux DNB correspondent globalement aux résultats académiques avec un taux moyen de réussite de 83 %. En revanche, les résultats aux épreuves écrites sont toujours en dessous de la moyenne académique avec un écart de 10 à 15 points.

En ce qui concerne le CFG, nous n'avons plus que deux ou trois candidats concernés notamment pour les élèves de L'ULIS.

4) L'orientation en fin de cycle

Le taux d'accès vers la classe de 2nde GT était très en deçà du taux académique et du taux national. La tendance semble s'inverser. Il est cependant important de rappeler que le collège ayant peu d'élèves, les pourcentages ne sont pas toujours significatifs. Par exemple, le changement d'orientation d'un seul élève peut faire varier le taux de près de 15 %.

Les élèves bénéficient d'un bon taux d'accès à la classe supérieure. Le redoublement est généralement prononcé lorsque la famille le demande et il reste tout à fait exceptionnel. Le taux de retard, aussi bien en 6^e qu'en 3^e, évolue en se rapprochant de celui de l'académie. Il baisse régulièrement même s'il reste encore 20 % d'une classe d'âge en retard en classe de 3^e.

5) Les ressources humaines

Au niveau des ressources humaines, l'équipe enseignante est composée de 19 personnes dont 4 avec des compléments de service et une enseignante documentaliste. La structure ULIS est gérée par un professeur des écoles et une personne AESH (anciennement AED AVSCO). Le service de vie scolaire est assuré par un conseiller principal d'éducation et 3 assistants d'éducation. L'assistance informatique est prise en charge par un demi-poste d'AED. Le pôle santé social se limite au demi-poste d'infirmière (depuis le mois de septembre, il n'y a plus d'assistante sociale affectée à l'établissement qui doit maintenant faire appel à l'assistante sociale du réseau).

Le reste de l'équipe qui entoure le chef d'établissement (fermeture du poste de l'adjoint au chef d'établissement à la rentrée 2014) est composé du gestionnaire, d'une secrétaire pour le pôle administratif (un demi-poste supplémentaire était alloué jusqu'à l'année scolaire 2014-2015), de 5 postes d'ATC et d'un contrat CUI.

6) Les locaux

Une partie des locaux laissés vacants, suite à la diminution des effectifs, est affectée à l'accueil de 5 classes de CM1/CM2 de l'école Jules Ferry mitoyenne au collège dans le cadre d'une convention quadripartite (Rectorat, département, mairie et collège). Cet hébergement renforce les liens entre l'école élémentaire et le collège au travers du Conseil pédagogique école/collège où la mise en œuvre d'actions communes est grandement facilitée.

7) Le climat scolaire

Le climat scolaire est favorable même s'il existe quelques cas isolés nécessitant une attention particulière. Les sanctions se concentrent d'ailleurs sur ces cas (jusqu'à deux jours d'exclusion).

Le taux brut d'absentéisme (prenant en compte tout type d'absence en classe), oscille entre 4% et 9% par niveau, mais là encore l'absentéisme se concentre sur peu d'élèves. Cette année, 4 signalements pour absentéisme ont été instruits soit deux fois plus que l'année passée avec deux fois moins d'élèves.

On peut noter que le climat scolaire ne se résume pas à ces indicateurs mais celui-ci est jugé serein par les personnels et les élèves.

8) Le numérique

La révolution numérique s'est déroulée dans un temps extrêmement court (une vingtaine d'années) comparée aux autres révolutions industrielles qui ont impacté notre quotidien. Les jeunes d'aujourd'hui vivent avec le numérique sans avoir appris à l'utiliser à bon escient et à mesurer les risques encourus. Ils utilisent trop le numérique comme un outil de consommation avec un risque addictif potentiel.

Il est à noter que l'espace numérique de travail est encore peu utilisé dans l'établissement.

9) L'ouverture culturelle

La culture locale bouvine très implantée ne reflétant qu'une partie de la culture camarguaise et l'isolement (transports difficiles et onéreux) ont tendance à provoquer une forme de repli de l'établissement. L'ouverture culturelle repose alors sur les projets pédagogiques internes mis en œuvre par les enseignants et une volonté politique budgétaire.

LES CONCLUSIONS :

A partir du diagnostic et des éléments explicités ci-dessus, notre attention est retenue sur les points de vigilance suivants :

- ✓ Le manque d'ambition scolaire lié à un profil socio-économique des familles très hétérogène.
- ✓ Des résultats à l'écrit en deçà des attentes académiques.
- ✓ Un taux d'accès à la 2nde GT qui doit se conforter.
- ✓ Un usage du numérique pas suffisamment intégré et raisonné.
- ✓ Un intérêt culturel peu développé et trop ciblé en raison d'un éloignement géographique d'un certain nombre de ressources impliquant un coût financier pour y accéder.

Mais nos atouts principaux sont :

- ✓ Un climat scolaire serein permettant aux jeunes de se sentir en confiance au sein du collège.
- ✓ Les nombreux échanges collaboratifs avec l'école primaire Jules Ferry dans l'esprit d'un cycle partagé : le cycle 3.
- ✓ Une implication dans le secteur linguistique notamment avec un enseignement bilingue dès la classe de 6^{ème} et la présence d'une section européenne en anglais.
- ✓ Des ressources matérielles et des compétences humaines permettant de proposer une pratique sportive diversifiée aussi bien dans le cadre scolaire que le cadre de l'association sportive.
- ✓ Une communauté scolaire (personnels, parents et élèves) prête à s'investir.

LES PERSPECTIVES :

Au cours de ces dernières années, un certain nombre d'indicateurs amène au constat suivant : le collège unique ne semble plus être en mesure de répondre à la diversité de toutes les situations rencontrées.

La loi du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république cherche à répondre à cette problématique en fixant les grands enjeux et défis de demain. Elle affirme une ambition pédagogique pour la réussite de tous les élèves avec des parcours de réussite qui leur soient adaptés pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. Elle se fixe une double finalité :

- Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux dans toutes les matières.
- Développer de nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens.

Mais le collège doit aussi tenir compte de l'évolution du comportement des jeunes face à leur scolarité. Ils ne veulent plus subir une transmission linéaire et monotone des savoirs. Ils ont besoin de se sentir exister, de mettre en valeur leurs atouts et d'être acteurs de leurs apprentissages. Ils veulent comprendre quels sont les enjeux qui les concernent par rapport à leurs ressources et à leurs capacités afin d'être en mesure de faire les meilleurs choix pour eux. Ils cherchent à donner du sens à leurs études pour renforcer leur motivation.

Dans ce contexte, les années passées au collège vont amener petit à petit les élèves à se projeter dans l'avenir, devenir les citoyens de demain, porteurs des valeurs de la République, acquérir de l'autonomie, renforcer l'estime de soi, construire une culture commune et personnelle, développer l'esprit critique, utiliser à bon escient les nouvelles technologies et bien d'autres choses encore.

A partir des deux objectifs fixés dans le projet académique :

- La réussite des élèves : des conditions d'apprentissage favorables à la mise en activité
- Une insertion professionnelle réussie : un diplôme pour chacun, une élévation du niveau de qualification pour tous.

Et de l'état des lieux réalisé ci-dessus, les objectifs généraux que nous nous fixons pour les quatre années à venir, se déclinent de la façon suivante :

- **1^{er} objectif : Donner à chaque élève les moyens de sa réussite en vue de construire un parcours personnel cohérent.**
- **2^{ème} objectif : Rendre l'élève acteur de sa formation afin de promouvoir l'ambition scolaire.**
- **3^{ème} objectif : Mobiliser la communauté éducative avec les partenaires extérieurs pour réduire le décrochage scolaire.**
- **4^{ème} objectif : Apprendre à développer l'esprit critique et l'argumentation.**

Pour atteindre ces objectifs, notre action va se porter sur deux grands domaines, bâtis sous forme de parcours, permettant le développement et l'épanouissement de l'élève :

 **VOLET N°1 : « un parcours de formation pour comprendre, apprendre et se construire »**

 **VOLET N°2 : « Un parcours culturel pour s'enrichir personnellement et s'appropriier un patrimoine commun »**

La mise en œuvre du projet d'établissement va se réaliser autour d'un plan d'actions annuel. Celui-ci fera l'objet d'une évaluation afin de l'ajuster en fonction du degré d'atteinte des objectifs et de l'évolution de l'établissement notamment en ce qui concerne les structures.

Pour que chacun puisse s'inscrire dans ce projet d'établissement, la communication autour du plan d'actions est un vecteur incontournable. Elle permet à la fois :

- d'apporter une sensibilisation aux objectifs fixés.
- de renforcer le travail d'équipes.
- de valoriser l'engagement des différents acteurs.

Nous nous proposons d'interagir sur les cinq leviers suivants :

- Une connaissance du monde économique et professionnel pour mieux comprendre son environnement et mieux se connaître
- Un accompagnement personnalisé adapté à chacun pour apprendre à construire ses propres méthodologies et à acquérir de l'autonomie
- Un ensemble de projets culturels autour du projet fédérateur pour développer l'ouverture d'esprit et le sens critique
- Une formation citoyenne tout au long de la scolarité pour un meilleur « vivre ensemble » et une meilleure connaissance des valeurs de la République
- Une intégration des ressources numériques de façon raisonnée dans son apprentissage quotidien pour faciliter les progrès individuels

Enfin, pour mesurer comment notre action a permis d'atteindre les objectifs fixés, nous pourrons nous appuyer sur une série d'indicateurs (liste non exhaustive) :

- Le taux de passage en seconde et le taux de réussite aux examens (DNB, EPS, HIDA...).
- Le taux d'implication des élèves dans la mise en œuvre de projets reconnus par l'établissement.
- Le taux de fréquentation de l'outil FOLIOS et le taux d'accès à l'ENT. L'obtention du label numérique.
- L'évaluation du suivi des élèves par les différents dispositifs mis en place (PPRE, PAP, ...).
- Le nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire.



II – VOLET N°1 :

**« un parcours de formation pour
comprendre, apprendre et se
construire »**

Pour que le jeune puisse construire petit à petit son projet professionnel par une orientation issue d'un choix raisonné, il doit réfléchir tout au long de sa scolarité à un parcours, son parcours, qui mettra en exergue ses atouts, ses goûts et sa personnalité.

Mais à l'adolescence les comportements à risques sont fréquents. Le jeune a besoin de connaître ses propres limites, d'affirmer sa place dans le monde des adultes et d'être reconnu par le groupe des pairs. Prendre des risques est une façon de s'éprouver pour se prouver et démontrer qu'il a de la valeur.

Il va devoir s'intéresser au monde qui l'entoure, apprendre les règles de vie en communauté, et comprendre les enjeux du numérique pour ne pas glisser vers une sphère virtuelle.

Dans cette perspective, nous nous fixons, pour ce volet, les objectifs suivants :

- **Objectif V.1.1 : Rendre l'élève autonome et responsable**
- **Objectif V.1.2 : Promouvoir une éducation citoyenne**
- **Objectif V.1.3 : Encourager l'usage raisonné et maîtrisé du numérique**

Pour atteindre ces objectifs, notre action va s'orienter simultanément dans trois directions :

↳ **AXE 1: Une découverte du monde économique et professionnel pour aider à la construction d'un parcours personnel**

Cet axe est consacré à la mise en œuvre du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) en vue de créer une interactivité avec les autres axes de ce volet.

Le monde du travail étant en évolution permanente, les élèves doivent comprendre l'environnement socio-économique, apprendre à utiliser les nombreux outils d'information mis à leur disposition et être capable d'anticiper les évolutions de demain. Ils devront aussi développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre.

Par les différentes actions qui seront réalisées, les élèves devront percevoir que la compréhension du monde qui les entoure se fait par les disciplines scolaires et le lien entre les individus générés par les activités du circuit économique. Cela induira une nécessité d'être acteur de leur parcours car eux-mêmes sont acteurs de ce circuit sans en avoir forcément conscience.

Parmi les principales compétences à acquérir, nous retiendrons tout particulièrement :

- Prendre conscience que le monde économique et professionnel est en constante évolution
- S'engager dans un projet individuel ou collectif
- Co-évaluer la réussite d'un projet entre pairs avec l'appui des enseignants
- S'initier au processus créatif
- Lutter contre les stéréotypes
- Savoir utiliser les outils d'information pour construire son projet de formation et d'orientation

↪ AXE 2: Un développement des compétences de chacun au travers d'un accompagnement adapté tout au long de sa scolarité

Au terme de la scolarité obligatoire, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instauré par la loi du 8 juillet 2013, propose un cadre minimum de compétences que l'élève doit acquérir.

Toutefois, l'école ne peut se limiter à ce référentiel pour tous les élèves. En effet, l'institution doit permettre à chacun de développer ses propres compétences.

Aussi le décret du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège, applicable à compter de la rentrée 2016, prévoit-il la mise en œuvre d'une adaptation individuelle des parcours scolaires, notamment au travers de l'accompagnement personnalisé en 6ème et des enseignements pratiques interdisciplinaires pour le cycle 4. Ces dispositifs doivent permettre à chaque élève, grâce à une mise en œuvre d'approches didactiques appropriées et un respect des rythmes d'apprentissages, de maîtriser les éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de leur apprendre la démarche de projets nécessaire à la poursuite d'études post collège.

Les compétences sur lesquelles l'accent sera mis sont :

- savoir repérer ses difficultés
- apprendre à construire sa propre méthodologie
- acquérir de l'autonomie.
- développer le travail d'équipe au travers du tutorat.
- chercher à approfondir ses connaissances afin de faire preuve d'ambition.

↪ AXE 3: Une formation citoyenne du jeune au travers de la prévention santé, de l'éducation au civisme et de la valorisation d'un esprit d'équipe et de partage

L'école ne peut prendre en charge, à elle seule, la formation d'un jeune citoyen tant le domaine est vaste, mais elle y contribue très fortement, notamment par la transmission des valeurs de la République.

La prévention santé favorise le développement des capacités à s'exprimer, à débattre, à argumenter, à s'affirmer ainsi que l'adoption d'attitudes ou de comportements indispensables tout au long de la vie, pour préserver sa santé globale. (*prévention des conduites addictives, éducation à la sexualité, équilibre alimentaire*)

L'éducation à la citoyenneté vise à endiguer les actes de violence physique et psychologique, à lutter contre les discriminations. Elle vise à développer chez l'élève les compétences psycho-sociales lui permettant de faire des choix éclairés. Elle transmet les valeurs de vivre ensemble pour préparer le jeune à exercer sa citoyenneté avec responsabilité.

Pour accompagner les valeurs du vivre ensemble, il est important de valoriser l'esprit d'équipe et de partage.

D'un point de vue sociologique, il s'agit de créer un lien entre les membres d'un groupe leur donnant le sentiment de faire corps et les poussant à œuvrer pour le bien de l'équipe ou du groupe, en respect de l'esprit républicain.

Développer cet état d'esprit et ce mode de comportement conduit l'élève à engager des relations non conflictuelles permettant la communication et l'écoute. L'impliquer dans les activités et la gestion des associations, notamment l'association sportive, contribue également à sa formation de citoyen. Ensemble, il est nécessaire de trouver des modalités appropriées pour analyser de façon partagée les situations rencontrées.

Les compétences principalement mobilisées sont :

- avoir une bonne estime de soi
- savoir réguler ses émotions
- savoir gérer son stress
- savoir s'affirmer pour ne pas se faire manipuler
- avoir une pensée critique
- avoir de l'empathie
- savoir être acteur du projet
- savoir être à l'écoute
- savoir communiquer
- savoir prendre des décisions
- savoir respecter les règles

↳ INDICATEURS

Pour mesurer comment notre action a permis d'atteindre les objectifs fixés, nous pourrions nous appuyer sur une série d'indicateurs (liste non exhaustive) :

- Le taux de passage en seconde
- Le taux de satisfaction au 1^{er} tour des affectations
- Le suivi de cohorte sur la poursuite des études
- Résultats à un questionnaire permettant de tester l'aisance face à la recherche documentaire
- Le taux de progression dans l'acquisition des compétences
- Le taux d'implication dans les activités péri-éducatives
- L'évolution du taux d'absentéisme
- Le nombre d'incivilités
- Le taux de fréquentation de l'ENT
- Le taux d'équipement des outils numériques (matériels, manuels, ...)
- Le nombre de licenciés à l'A.S.
- Le taux de fréquentation des activités sportives



III – VOLET N°2 :

« Un parcours culturel pour s'enrichir personnellement et s'appropriier un patrimoine commun »

Les enjeux d'une ouverture culturelle sont essentiels pour contribuer à l'égalité des chances. L'implication de toute la communauté éducative et l'adhésion des élèves sont des conditions sine qua non à la réalisation de projets culturels notamment avec les différents partenaires.

C'est pourquoi l'établissement fait le choix de s'engager dans une politique culturelle dynamique au travers de projets forts, éveillant à la fois créativité, curiosité et ouverture d'esprit de nos élèves. Elle offre aussi un levier de remédiation à l'absentéisme et au décrochage scolaire.

L'histoire des arts, telle que définie dans l'encart du B.O. n°32 du 28 août 2008, constitue un support tout à fait adapté pour donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Dans cette perspective, nous nous fixons pour ce volet les objectifs suivants :

- **Objectif V.2.1 : Proposer une offre culturelle diversifiée tout au long de la scolarité**
- **Objectif V.2.2 : Eveiller la curiosité de l'élève**
- **Objectif V.2.3 : Favoriser l'ouverture d'esprit**

Pour atteindre ces objectifs, notre action va s'orienter simultanément dans trois directions :

↳ **AXE 1 : Une connaissance du patrimoine régional valorisant sa richesse et sa diversité**

L'Unesco adopte lors de la 17^e conférence générale du 16 novembre 1972, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (962 biens inscrits en juin 2013, dont 745 biens culturels, 188 naturels et 29 mixtes, situés dans 157 États). Le patrimoine constitue donc un héritage à transmettre. La connaissance directe de celui-ci est donc une source capitale d'enrichissement culturel.

Dans notre environnement proche, ce patrimoine est très présent. Nos jeunes peuvent aussi bien aborder la culture antique au travers des vestiges gallo-romains que les traditions régionales catalanes ou occitanes ou encore l'environnement camarguais, le 7^{ème} art...

La proximité de grandes villes comme Montpellier ou Nîmes représente une formidable opportunité pour nos jeunes de s'imprégner de cette richesse.

C'est aussi l'occasion de les sensibiliser au respect de notre patrimoine par une politique de protection pour que cet héritage perdure le plus longtemps dans le temps.

Les compétences notamment développées dans cet axe sont :

- Développer la curiosité et éveiller l'intérêt à l'archéologie et au patrimoine
- Contribuer à ouvrir les élèves sur leur environnement culturel et les rendre citoyens responsables.
- Développer le sens artistique et le sens critique ainsi que la créativité
- Apprendre à s'investir dans un projet
- Acquérir une culture générale.

↪ AXE 2 : Un apprentissage s'appuyant sur une démarche pluri-disciplinaire pour acquérir une culture élargie

La démarche pluridisciplinaire est un travail collectif qui demande de la coordination et qui débouche sur une réalisation finale en ayant mobilisé, de près ou de loin, plusieurs disciplines.

Outre ses avantages de pédagogie active, elle crée une émulation et une cohésion certaines laissant la possibilité aux élèves d'être de vrais acteurs dans les activités proposées leur donnant l'envie de s'impliquer davantage.

Les projets pluridisciplinaires sont plébiscités par tous les élèves (et leurs parents). Ces derniers perçoivent ainsi l'interactivité entre les disciplines et la nécessité pour les professeurs de travailler ensemble et dans le même sens

- des compétences non disciplinaires sont développées (autonomie, initiative, créativité, adaptation...)
- une lecture croisée des programmes en découle, ce qui donne du sens aux apprentissages et facilite le transfert des connaissances.

Les compétences principalement mobilisées sont :

- Travailler en équipe sur des projets pluri-disciplinaires
- Acquérir de l'autonomie
- Etre acteur du projet
- Développer l'esprit de curiosité et la créativité

↪ AXE3 : Une pratique linguistique régulière favorisant la connaissance et les échanges entre les cultures

Le schéma académique de développement des langues vivantes de 2010 rappelle que le monde, même à l'heure de la mondialisation et de la dominance de l'anglais, reste plurilingue dès lors qu'il s'agit de communiquer concrètement et sans ambiguïté sur de véritables contenus.

C'est dans cette optique que l'axe 3 est tourné vers une pratique régulière s'organisant à la fois pendant les cours et en dehors de ceux-ci par tout type d'activités favorisant les échanges.

Elle est d'autant plus active grâce à un enseignement bilangue dès la classe de 6^{ème} en continuité avec les apprentissages commencés à l'école primaire, à la section européenne à partir de la classe de 4^{ème} ou, pour l'avenir, au regard de la réforme du collège, grâce à des projets adaptés notamment à travers les partenariats établis.

Dans cet axe, on s'attachera particulièrement à favoriser, dans la mesure du possible, les échanges avec ces derniers ainsi que toute forme de communication et d'interaction.

Les compétences principalement mobilisées sont :

- Favoriser la pratique de l'oral
- Encourager la prise de parole
- Prendre confiance en soi
- S'ouvrir à une ou plusieurs cultures étrangères

↳ INDICATEURS

Pour mesurer comment notre action a permis d'atteindre les objectifs fixés, nous pourrions nous appuyer sur une série d'indicateurs (liste non exhaustive) :

- Le taux d'élèves demandant à pratiquer deux langues dès la 6^e
- Le nombre d'élèves ayant atteint les niveaux A2 et B1 du CECRL
- Le nombre d'élèves inscrits en latin
- La moyenne à l'épreuve de l'histoire des arts
- Le nombre d'élèves s'impliquant dans des projets culturels (ateliers, concours, ...) ou dans des clubs
- Le taux de fréquentation des lieux de culture



IV – ANNEXE

Lien entre les volets et les axes du projet d'établissement avec les objectifs fixés

VOLETS et AXES	Objectifs Projet établissement	Objectifs Projet académique
<p>VOLET N°1 : « un parcours de formation pour comprendre, apprendre et se construire »</p> <p>↪ <u>AXE 1: Une découverte du monde économique et professionnel pour aider à la construction d'un parcours personnel.</u></p> <p>↪ <u>AXE 2: Un développement des compétences de chacun au travers d'un accompagnement adapté tout au long de sa scolarité.</u></p> <p>↪ <u>AXE 3: Une formation citoyenne du jeune au travers de la prévention santé, de l'éducation au civisme et de la valorisation d'un esprit d'équipe et de partage.</u></p> <p>VOLET N°2 : « Un parcours culturel pour s'enrichir personnellement et s'appropriier un patrimoine commun »</p> <p>↪ <u>AXE 1 : Une connaissance du patrimoine régional valorisant sa richesse et sa diversité.</u></p> <p>↪ <u>AXE 2 : Un apprentissage s'appuyant sur une démarche pluri-disciplinaire pour acquérir une culture élargie.</u></p> <p>↪ <u>AXE3 : Une pratique linguistique régulière favorisant la connaissance et les échanges entre les cultures.</u></p>	<p>Objectif 1 Objectif 2 Objectif V.1.1</p> <p>Objectif 1 Objectif 3 Objectif V.1.3</p> <p>Objectif 3 Objectif 4 Objectif V.1.2</p> <p>Objectif 2 Objectif 4 Objectif V.2.2</p> <p>Objectif 2 Objectif 4 Objectif V.2.1</p> <p>Objectif 2 Objectif V.2.3</p>	<p>Axe 2.1</p> <p>Axe1.1 Axe 2.2</p> <p>Axe 1.3</p> <p>Axe 1.1</p> <p>Axe 1.2 Axe 2.1</p> <p>Axe 1.1</p>